

**AVIS DE PUBLICITE SUITE A MANIFESTATION D'INTERET SPONTANEE
POUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC FERROVIAIRE
DE L'ANCIENNE VOIE FERREE ENTRE ETAMPES ET MEREVILLE
EN VUE DE L'EXPLOITATION D'UN VELORAIL**

(Article L2122-1-4 du Code général de la propriété des personnes publiques)

Propriétaire de la voie ferrée : ETAT

Attributaire de la voie ferrée : SNCF RESEAU

Gestionnaire de la voie ferrée : DEPARTEMENT DE L'ESSONNE – Hôtel du Département, boulevard de France – 91012 EVRY cedex

Objet :

Le présent avis de publicité a pour objet de porter à la connaissance du public la manifestation d'intérêt spontanée d'une personne privée qui propose de développer une activité touristique sur une ancienne voie ferrée en vallée de la Juine.

La manifestation d'intérêt spontanée reçue par le Département de l'Essonne consiste en l'implantation d'un vélorail sous la forme de la location de cyclo-draisines circulant sur les 13 km d'ancienne voie ferrée à remettre en fonction entre Etampes et Méréville.

Caractéristiques du projet :

Le Département a engagé depuis deux ans des discussions avec SNCF Réseau pour que lui soit mis à disposition le domaine public ferroviaire de l'Etat dans le cadre d'une convention de transfert de gestion.

La collectivité souhaite développer sur cette emprise ferroviaire un projet confortant l'offre touristique du Sud de l'Essonne, permettant le développement d'un mode original de découverte du patrimoine de la vallée de la Juine, favorisant la biodiversité sur l'emprise ferroviaire et renforçant les moyens de desserte du Domaine départemental de Méréville.

Le projet a pour vocation l'exploitation d'une activité économique sous la forme de location de cyclo-draisines.

Le financement des principaux travaux sera pris en charge partiellement par l'occupant. Les 13 km de voies, y compris les talus, les ouvrages, les passages à niveau et les accès au domaine ferroviaire, seront mises à disposition de l'exploitant qui en assurera l'essentiel du suivi, de la surveillance, de l'entretien et de la maintenance courante.

Modalités d'occupation du domaine public :

La convention d'occupation temporaire et d'exploitation touristique du domaine public sera conclue pour une durée de 10 ans, fixée conformément à la durée du transfert de gestion de la ligne consentie par

SNCF Réseau, ainsi qu'aux dispositions de l'article L2122-2 du code général de la propriété des personnes publiques relatif au respect de la libre concurrence.

Une redevance de 10€/km de voie exploitée/an pendant les 5 premières années, soit 130 €/an, sera versée par l'occupant au Département de l'Essonne.

Pendant les 5 années suivantes, s'ajoutera à la redevance fixe définie ci-dessus, une part variable correspondant à un montant proportionnel au chiffre d'affaires annuel hors taxes, soit :

- 0 % jusqu'à 100 000 €,
- 2 % entre 100 000 € et 150 000 €,
- 3 % entre 150 000 € et 200 000 €
- 4 % au-delà de 200 000 €.

Le démarrage de l'exploitation touristique est prévu à compter du printemps 2022.

Déroulement de la procédure :

Dans l'hypothèse où un ou plusieurs autres opérateurs manifesteraient leur intérêt pour occuper le domaine public ferroviaire ici visé dans les conditions définies par le présent avis, le Département sélectionnera l'exploitant selon la procédure de droit commun (cahier des charges, règlement de consultation), au regard des critères généraux précisés plus bas.

Dans l'hypothèse où aucune manifestation d'intérêt concurrente ne serait reçue dans les délais impartis, le Département, après consultation de SNCF Réseau, pourra autoriser le candidat ayant manifesté son intérêt de façon spontanée à occuper le domaine public ferroviaire pour y exercer son activité.

Dépôt des dossiers :

Les candidats devront transmettre leur offre :

1) Sous format papier par lettre recommandée avec avis de réception (pli unique cacheté) à l'adresse suivante :

Conseil départemental de l'Essonne
Monsieur le Président
Direction du Domaine et du Patrimoine - SPPAc
Boulevard de France
EVRY COURCOURONNES
91012 EVRY CEDEX

L'enveloppe devra porter la mention suivante : « Proposition dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt pour une occupation temporaire du domaine public ferroviaire – Vélorail Etampes/Méréville – NE PAS OUVRIR ».

2) Sous format électronique à l'adresse suivante : patrimoine@cd-essonne.fr. Le courriel devra comporter en objet la mention « Vélorail Etampes-Méréville ».

Les éventuelles manifestations d'intérêt concurrentes devront obligatoirement comporter les éléments de nature à démontrer le sérieux et la bonne organisation du projet présenté, notamment par les documents suivants :

- un courrier de présentation et de candidature ;

- un extrait Kbis du candidat ou tout autre document équivalent ;
- les références du candidat dans le domaine d'activité projeté ;
- une présentation du projet qu'il entend réaliser (10 à 20 pages environ), répondant aux activités et contraintes décrites dans le présent document et comprenant, a minima, des éléments descriptifs sur les points suivants :
 - une proposition d'implantation physique (localisation sur plan) ;
 - l'offre touristique, le calendrier-type de l'activité ;
 - la grille tarifaire (comprenant les tarifs réduits éventuels) ;
 - l'offre commerciale préférentielle proposée aux collectivités partenaires et aux populations locales ;
 - les clientèles ciblées. Les actions prévues en direction des publics fragilisés et des jeunes publics seront notamment détaillées ;
 - les modalités d'exploitation envisagées ;
 - une description des moyens humains, techniques, fonciers et bâtimentaires mobilisés (une attention particulière sera portée à la définition et à la qualité des équipements proposés) ;
 - les perspectives en matière de création d'emplois (nombre et type de contrats), de formation et d'insertion sociale par le travail ;
 - le modèle économique du projet : un compte de résultat prévisionnel détaillant la période d'amortissement prévue, ainsi que le montant et la nature des investissements pris en charge ;
 - les partenariats à mobiliser et les contacts à établir au niveau national, régional, départemental et local pour réaliser et faire vivre le projet ;
 - les synergies à développer afin d'inscrire le projet dans le réseau institutionnel, économique, patrimonial et écologique local ;
 - les démarches réglementaires à engager auprès des services de l'Etat (services préfectoraux, STRMTG...) ;
 - les retombées économiques attendues pour le territoire (valorisation des communes traversées, mobilisation des entreprises et artisans locaux...) ;
 - les moyens et appuis que le candidat entend, le cas échéant, solliciter auprès de la collectivité ;
 - les modalités envisagées pour assurer la sécurité sur l'emprise et la surveillance de l'activité. Les moyens prévus pour la sécurisation des voies, des passages à niveau et des ouvrages d'art seront notamment précisés ;
 - la prévention des nuisances pour les riverains ;
 - les modalités d'entretien, de maintenance et de réparation de l'emprise ferroviaire et des équipements nécessaires à l'exploitation touristique ;
 - le caractère innovant du projet (numérique, matériaux...) ;
 - la communication et la promotion du projet. Le candidat précisera notamment comment il entend y associer le Département, le Comité départemental du tourisme, SNCF Réseau et les autres collectivités locales ;
 - la valorisation pédagogique (supports, animations), la thématisation et la scénarisation de l'itinéraire ;
 - l'événementiel : le candidat présentera notamment une programmation-type et indiquera comment il entend diversifier et renouveler son offre ;
 - la mise en place d'une démarche intégrant les préoccupations sociétales en matière de développement durable (économie des ressources, gestion des déchets, énergies renouvelables...) et de protection de l'environnement (biodiversité, paysage). Le candidat détaillera notamment les techniques envisagées en matière de gestion différenciée de l'emprise pour respecter et conforter la faune, la flore et les habitats naturels ;
 - la préservation et la valorisation du patrimoine ferroviaire ;
 - un calendrier prévisionnel des opérations préparatoires à mener d'ici la date de mise en exploitation touristique prévue au printemps 2022 ;
 - les perspectives de développement et d'évolution de l'activité sur le moyen et le long terme.

Le candidat illustrera ses propositions avec tous les éléments nécessaires (cartes, croquis, images de référence...).

Dépôt des dossiers :

Toute manifestation d'intérêt devra être adressée à compter de la publication de cet avis et pendant une période d'un mois, **du lundi 11 octobre 2021 à 9h00 au vendredi 12 novembre 2021 à 16 heures.**

Tout intérêt manifesté postérieurement à cette date ne sera pas pris en compte.

Les **critères** permettant de retenir l'exploitant seront :

- le caractère performant et cohérent du projet présenté,
- la viabilité économique de l'activité,
- les tarifs proposés,
- la bonne intégration du projet dans son cadre territorial et institutionnel,
- le caractère innovant du projet,
- la bonne prise en compte de la protection de l'environnement et du développement durable dans la démarche,
- la bonne prise en compte des aspects liés à la réglementation, à la sécurité sur l'emprise et à l'entretien des équipements nécessaires à l'exploitation touristique,
- le potentiel de développement et les perspectives de diversification de l'activité, en particulier en matière d'événementiel.

Seuls les dossiers de candidature complets (répondant à tous les critères attendus) et permettant une mise en service touristique effective au printemps 2022 seront pris en compte.

Le Département se réserve le droit de réclamer toute pièce complémentaire jusqu'à la clôture de la publicité.

Le Département soumettra la candidature retenue pour avis à SNCF RESEAU.

Toute demande de renseignement complémentaire pourra être adressée aux services du Département de l'Essonne auprès de :

- Monsieur David Pecquet / Direction de l'Environnement - Tél. : 01.60.91.93.03 - @ : dpecquet@cd-essonne.fr
ou
- Monsieur Jean-Christophe Letuffe / Direction du Domaine et du Patrimoine - Tél. : 01.60.91.96.45 - @ : jcletuffe@cd-essonne.fr